



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP (OCA)/MED WG. 1/10  
15 avril 1988

Original: FRANCAIS

---

## PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité  
scientifique et technique

Athènes, 23-27 mai 1988

RAPPORT D'AVANCEMENT DU TRAVAIL DU CENTRE D'ACTIVITES  
REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)  
POUR 1987 ET ACTIVITES PROPOSEES POUR 1988/1989  
AVEC LEURS INCIDENCES BUDGETAIRES

Le présent document n'a pas été édité officiellement par le  
Service des Conférences et du Conseil d'Administration du PNUE.



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG. 1/10  
15 avril 1988

Original: FRANCAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité  
scientifique et technique

Athènes, 23-27 mai 1988

RAPPORT D'AVANCEMENT DU TRAVAIL DU CENTRE D'ACTIVITES  
REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)  
POUR 1987 ET ACTIVITES PROPOSEES POUR 1988/1989  
AVEC LEURS INCIDENCES BUDGETAIRES

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A.1 RAPPORT D'AVANCEMENT DU TRAVAIL DU CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) POUR 1987	1 - 4
BUDGET POUR 1987	4
A.2 PROGRAMME, BUDGET ET RAPPORT D'AVANCEMENT POUR 1988/1989	5 - 7
BUDGET PROPOSE POUR 1989	7
Annexe I: Budget approuvé pour 1987	
Annexe II: Plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée ( <u>Monachus monachus</u> )	
Annexe III: Budget pour 1988/1989	

A.1. RAPPORT D'AVANCEMENT DU TRAVAIL DU CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) POUR 1987

En 1987, le Centre a mené à bien les activités suivantes:

Activité 1: Préparation d'un répertoire des aires protégées existantes de Méditerranée

Programme pour 1987:

- 1.1. mise à jour du répertoire et de la carte;
- 1.2. mise à jour des fichiers sur les aires protégées, les experts, la bibliographie et les activités des pays;
- 1.3. consolidation de la bibliothèque et de la carto-thèque.

Réalisation en 1987:

La version provisoire du Répertoire des aires protégées existantes de Méditerranée a été présenté lors de la Cinquième Réunion des Parties Contractantes (Athènes, 7-11 Septembre 1987). Les corrections devaient être envoyées par les pays avant le 30 Septembre 1987. A la fin de l'année 1987, certains pays annonçaient encore des modifications et des corrections. La dernière version est prête pour 8 pays. Cette dernière version sera totalement terminée à la fin du premier trimestre 1988, envoyée aux pays pour une ultime révision avant édition.

Activité 2: Préparation d'un document grand public sur les aires spécialement protégées de Méditerranée

Programme pour 1987:

- 2.1. sur la base des documents établis et de documents photographiques, préparation d'une brochure d'information grand public sur le Centre et les aires protégées.

Réalisation en 1987:

Ce document est en cours de réalisation. Il est nécessaire pour le terminer de posséder les informations relatives à l'activité 1.

Activité 3: Préparation de critères, méthodes et lignes directrices nécessaires pour le choix, la création et la gestion des aires marines et côtières spécialement protégées de Méditerranée

Programme 1987:

- 3.1. édition du guide des critères et des études de cas, version révisée faisant suite à l'atelier de travail (activité 4), traduction et diffusion.

Réalisation en 1987:

La cinquième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (7-11 septembre 1987, Athènes) a approuvé le guide des critères. Ce document est publié (500 ex) et la diffusion est en cours. Les études de cas qui ont servi à son élaboration seront publiées les unes après les autres en 1988.

Activité 4: Réunion sur les aires spécialement protégées et sur la conservation du phoque moine

Programme pour 1987:

- 4.1. assistance dans la préparation administrative et la réalisation des deux réunions;
- 4.2. préparation du rapport de la réunion sur les aires protégées;
- 4.3. publication, traduction et diffusion, en collaboration avec le PNUE.

Réalisation en 1987:

La première réunion des Structures Focales nationales sur les aires spécialement protégées a eu lieu du 1 au 4 juin 1987 à Athènes. La réunion d'experts sur la Conservation du Phoque moine, a été retardée et a eu lieu les 11 et 12 janvier 1988 à Athènes.

Activité 5: Amélioration de la banque de données

Programme pour 1987:

- 5.1. amélioration et élargissement du programme Data Base III;
- 5.2. préparation et édition d'un document concernant la bibliographie sur les aires protégées de la Méditerranée (écosystèmes, espèces, ...);
- 5.3. préparation d'un rapport annuel sur les réalisations de chaque pays en matière d'aires protégées et de protection de l'environnement (transmission à l'Unité de Coordination UNEP Athènes);
- 5.4. préparation et édition d'un document sur les aires proposées et sur les aires potentielles d'après les études disponibles;
- 5.5. approche et tentative de mise au point d'un programme pour l'enregistrement et le traitement des données concernant la sélection des aires protégées marines et côtières, en accord avec les autres programmes internationaux;
- 5.6. établissement d'un réseau et préparation d'une liste des experts des aires protégées marines et côtières, en collaboration avec les points focaux nationaux, les centres de recherche et les instances internationales.

Réalisation en 1987:

Les données arrivent au Centre de façon continue. Leur traitement est actuellement retardé en raison de la vacance du poste de documentaliste depuis mars 1987. En fin d'année 1987, la banque comporte des descriptions ou des références pour environ 100 aires protégées existantes, 250 aires potentielles citées dans la littérature, 350 noms d'experts ou de contacts et 450 références bibliographiques sur les aires protégées.

Activité 6: Assistance aux pays

Programme pour 1987:

- 6.1. assistance auprès des pays en ce qui concerne le recensement et la sélection des aires marines et côtières (application du guide de sélection, identification de consultants, études de terrain, production de rapports);
- 6.2. préparer un document général sur la législation des aires protégées marines et côtières de la Méditerranée;
- 6.3. préparer des exemples modèles de planification et de gestion (programmes d'aménagement pour les aires protégées, les écosystèmes, les espèces et les ressources culturelles).

Réalisation en 1987:

Cette activité est continue. Elle est menée par l'expert du Centre avec l'appui de consultants ou de groupes de travail. Les activités concernant la sélection des aires protégées ont vu la réalisation d'une réunion d'experts à Chypre (30 septembre-4 octobre 1987). Une visite en Turquie a permis de mettre en place un début de programme sur les aires protégées qui doit se développer au début de l'année 1988. Des contacts sur le même objet ont été pris avec Malte. En Tunisie, quelques programmes spécifiques sur la gestion des aires protégées sont en cours de mise en place. Une synthèse de la législation sur les aires protégées de Méditerranée a été commencée en 1987. Quelques éléments concernant l'archéologie sous marine ont été collectés.

Activité 7: Education et formation

Programme pour 1987:

- 7.1. préparer des guides techniques destinés à l'éducation et la formation, notamment concernant l'étude et la gestion des aires protégées, des écosystèmes ou des espèces, l'établissement et l'utilisation des banques de données, etc.;
- 7.2. première évaluation des besoins des pays en formation de personnel pour la gestion des aires protégées et recherche des possibilités concernant la réalisation de stages de formation (lieux, sujets, supports financiers extérieurs);
- 7.3. consolidation des capacités du Centre RAC/SPA en équipement et en personnel.

Réalisation en 1987:

Un groupe de travail sur les végétaux marins réalise la liste des espèces menacées en Méditerranée et prépare des recommandations pour leur protection. Des contacts préliminaires ont été pris avec des responsables des aires protégées pour envisager la formation de personnel pour les aires protégées.

Activité 8 : Information et communication

Programme pour 1987:

- 8.1. participation à des conférences et séminaires pour présenter les travaux et résultats du Centre, prendre des contacts et collecter des données;
- 8.2. coordination d'actions en faveur de la protection des aires et des espèces marines et côtières (i.e séminaire sur le Phoque moine);
- 8.3. amélioration de la circulation de l'information, notamment avec les points focaux, les autres centres du PAM, et les organismes internationaux;
- 8.4. mise à disposition de données sur les aires protégées (experts, listes bibliographiques, thèmes particuliers, etc.);
- 8.5. acquisition, recensement et mise à disposition de matériel de sensibilisation et de vulgarisation sur les aires marines et côtières protégées (audio-visuel, brochures, ...).

Réalisation en 1987:

Le Centre reçoit de façon continue des documents et transmet des informations aux pays et organismes qui le demandent. La sortie du premier numéro de SPA NEWS (Newsletter) a été effectuée en décembre 1987 et la diffusion est en cours. Ceci doit permettre de mieux diffuser l'information disponible.

BUDGET POUR 1987

Le budget ASP pour 1987 tel qu'il a été approuvé par la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes, avec les dépenses effectives, figure à l'annexe I.



A.2. PROGRAMME, BUDGET ET RAPPORT D'AVANCEMENT POUR 1988/1989

Le programme du Centre des Aires Spécialement Protégées pour 1988/1989, approuvé lors de la Cinquième Réunion des Parties Contractantes (Athènes, 7-11 septembre 1987), est présenté ci après:

1. Dans le cadre de l'Objectif A: Amélioration de la banque de données, le Centre mènera les activités suivantes:
  - 1.a. achèvement et publication du Répertoire des Aires Marines et Côtées Protégées de Méditerranée d'importance écologique et biologique;
  - 1.b. amélioration et extension du programme dBase III;
  - 1.c. préparation d'un document concernant la bibliographie des Aires Spécialement Protégées de Méditerranée (écosystèmes, espèces, etc.);
  - 1.d. préparation d'un rapport annuel sur les projets de chaque pays concernant les aires protégées;
  - 1.e. préparation de la deuxième partie du Répertoire des aires protégées de Méditerranée d'importance culturelle, comme prévu à l'Article 3.2.b du Protocole des Aires Spécialement Protégées;
  - 1.f. préparation d'un document sur les aires protégées "prises en considération par les gouvernements, à l'aide des documents existants;
  - 1.g. préparation d'un programme pour rassembler et traiter les données concernant l'inventaire et la sélection des aires marines et côtières protégées, en prenant en compte les autres programmes internationaux;
  - 1.f. établissement d'un réseau et préparation d'une liste d'experts sur les aires marines et côtières protégées en relation avec les Structures Focales nationales, les Centres de Recherche et les Organisations Internationales.

Réalisation en 1988 et programme pour 1988/1989:

- 1.a. la version finale du répertoire sera terminée à la fin avril. Les pays recevront la partie du répertoire les concernant pour une ultime révision avant publication programmée en août-septembre pour la version anglaise. La version française sera réalisée en 1989;
- 1.b.f. Toutes ces actions se poursuivent de mois en mois. L'absence de documentaliste depuis mars 1987 a retardé la mise à jour totale de cette partie du plan de travail. En 1988, un consultant a assuré ce travail durant 3 mois, permettant de réaliser une partie de ce travail.

2. Dans le cadre des objectifs B et C: Coopération avec les pays pour l'application des Lignes directrices et Assistance aux pays, le Centre mènera les activités suivantes:

- 2.a. recensement et sélection: assistance aux pays pour recenser et sélectionner les aires marines et côtières;
- 2.b. établissement: préparer un document de synthèse des législations nationales et des agréments internationaux concernant les aires marines et côtières de Méditerranée;
- 2.c. gestion: préparer des modèles de gestion (programmes de gestion des aires protégées, des écosystèmes, des espèces et des ressources culturelles).

Réalisation en 1988 et programme pour 1988/1989:

- 2.a. une réunion d'experts est programmée à Tunis en juin 1988, concernant la sélection d'aires protégées de Méditerranée. Cette activité est développée avec l'assistance de la Commission de l'Ecologie de l'UICN;
  - 2.b. la préparation de lignes directrices pour la législation environnementale est une des préoccupations du Centre pour 1989. Ceci est effectué avec l'assistance de l'Environmental Law Center de Bonn;
  - 2.c. un modèle de planification et de gestion est en cours de préparation pour deux aires protégées de Tunisie. Ce modèle pourrait être généralisé pour la Méditerranée.
3. Dans le cadre de l'objectif D: formation, information, éducation, le Centre mènera à bien les Activités suivantes:
- 3.a. préparation de guides techniques pour la formation et l'éducation, spécialement sur l'étude et la gestion des aires marines et côtières protégées, les écosystèmes et les espèces, la création et l'utilisation des banques de données, etc.;
  - 3.b. promouvoir la formation de personnel par et pour les pays méditerranéens pour la gestion des aires marines et côtières protégés et étudier les possibilités d'organiser des cours de formation (place, objet, possibilité d'assistance en personnel et matériel);
  - 3.c. amélioration des moyens du Centre en personnel et matériel;
  - 3.d. participation à des conférences et des séminaires pour présenter le Centre, ses activités et ses résultats et pour prendre des contacts et collecter des données;
  - 3.e. élargissement des activités en relation avec la protection des aires marines et côtières et des espèces;

- 3.f. augmentation de la diffusion de l'information, en particulier en collaboration avec les Structures Focales nationales, les autres Centres du PAM et les Organisations Internationales;
- 3.g. mettre à disposition les données sur les aires, les experts, les références bibliographiques, des sujets spéciaux;
- 3.h. acquisition, recensement et diffusion au public de matériel sur les aires marines et côtières spécialement protégées (audiovisuel, brochures, etc.).

Réalisation en 1988 et programme pour 1988/1989:

- 3.a. la préparation d'un guide technique sur la végétation marine, avec l'assistance d'un groupe d'expert donnera les premiers résultats en juin 1988. Un autre guide a été réalisé sur l'utilisation de la banque de données. Des fiches d'observation et de description d'espèces marines sont en préparation. Leur traduction (anglais français et arabe) devrait permettre la création d'un réseau régional d'observation;
- 3.b. des contacts ont été pris afin de promouvoir la formation de personnel par et pour les pays de Méditerranée;
- 3.d. cette activité est permanente;
- 3.e. le renforcement des activités concernant les espèces marines est axé en 1988 sur le Phoque moine et sera axé en 1989 sur les tortues marines.
- 3.f.g la dissémination de l'information sera améliorée en 1988 et 1989 par la publication d'au moins 3 nouveaux numéros de SPA-NEWS, la Newsletter du Centre;
- 3.h. activité permanente.

4. Dans le cadre de l'objectif E: Sauvegarde du Phoque moine de Méditerranée, le Centre mènera à bien les activités suivantes:

- 4.a. PNUE et UICN organiseront une réunion d'experts sur un plan d'action pour la Conservation du Phoque moine de Méditerranée.

Réalisation en 1988 et programme pour 1988/1989:

- 4.a. cette réunion a eu lieu à Athènes les 11-12 Janvier 1988. Par ailleurs, des actions d'information sont développées par le Centre sur ce sujet lors de visites dans les pays. La réunion a adopté un Plan d'action pour la gestion du phoque-moine méditerranéen (Monachus monachus) qui est reproduit à l'annexe II au présent rapport. Le Comité est invité à examiner et à approuver le Plan d'action.

BUDGET PROPOSE POUR 1989

Le budget proposé pour la réalisation des activités 1989 figure à l'annexe III.

Annexe I

Budget approuvé pour 1987

SECTION II  
CHAPITRE 3 - AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

	m/m	Approuvé	m/m	Dépenses effectives
1. PERSONNEL				
(a) Experts				
- Expert	12	72.400		70,000*
- Documentaliste	12	44.490		-
(b) Consultants		15 000		40,000*
(c) Appui administratif				
- Secrétaire	12	15.560		11,000
2. VOYAGES		7.500		15,000*
3. SOUS-TRAITANCE (Ajustements des années précédentes)		20.550		4,500* 89,127
4. REUNIONS		-		-
5. MATERIEL				
- Consomptible				5,000
- Non-consomptible		2.000		14,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays hôte		pays hôte
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		4.000		7,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		2.000		7,500
9. DIVERS				
- Communication, affranchissements postaux, fret		7.500		21,000
- Représentation		2.000		
- Divers		2.000		
10. Coûts de Participation du PNUE (Réunion des Structures focales nationales, Athènes, 1-4 juin 87)				25,000
<b>TOTAL CHAPITRE 3 SECTION II</b>		<b>195.000</b>		<b>309,127</b>

\* Sous-traitance UICN

Annexe II

Plan d'action en matière de gestion du phoque-moine  
de Méditerranée (Monachus monachus)

Introduction

1. Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont compris parmi les objectifs prioritaires à atteindre jusqu'en 1995 la protection du phoque-moine de Méditerranée (Gênes, 9-13 septembre 1985).
2. Les populations de phoque-moine de Méditerranée ont connu un déclin rapide et rude. Il est nécessaire que tous les pays de la Méditerranée entreprennent des actions concertées et effectives afin de renverser cette tendance.
3. Nombreux aspects de la biologie et du comportement du phoque-moine sont trop peu connus pour préparer une stratégie de gestion complète pour l'espèce, mais il demeure si peu de phoques que la recherche les concernant est devenue très difficile. La situation est trop critique pour reporter encore plus une action. Des plans doivent être établis en utilisant les meilleures données disponibles et être ensuite adaptés si nécessaire, lorsque des informations complémentaires sont obtenues. Il faut entreprendre une action maintenant.
4. Des propositions de diverses sources qui pourraient aider à sauver le phoque-moine de Méditerranée de l'extinction sont jointes au présent plan. L'opinion scientifique est divisée sur ce qui est approprié ou imprudent. Certaines actions éventuelles prêtent à controverse et pourraient impliquer des risques pour les phoques concernés. Il est connu que l'espèce est sensible et ses réactions à des observations de près ou à la capture sont incertaines. Cependant, pour une espèce en voie de disparition, le risque de rien faire peut être encore plus important et justifier une intervention active en tant que solution de dernier ressort. Il ne faudrait entreprendre de telles actions seulement qu'après que tout effort ait été fait pour évaluer et minimiser les risques comportés.
5. Les menaces principales pour le phoque-moine sont les massacres délibérés ou accidentels des adultes dûs en majeure partie aux pêcheurs; et les perturbations d'origine humaine dans les sites de reproduction. Toutes deux se sont accrues au fur et à mesure que les hommes et les phoques entrent en concurrence pour des ressources de plus en plus rares (poissons et zones littorales éloignées). La première priorité consiste à préserver les populations de phoques-moines restantes. La défi est alors de trouver cet équilibre délicat entre les exigences biologiques du phoque-moine et les utilisations faites par l'homme de la Méditerranée et de ses ressources, qui permettra à l'espèce de retrouver un niveau viable de population.

6. Le plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée met l'accent à la fois sur les actions immédiates et celles à plus long terme qui, si elles sont prises ensemble, pourraient parvenir à réduire suffisamment les pressions sur les populations de phoques restantes pour permettre un redressement graduel. Aucune action en elle-même n'est suffisante. Les différents éléments du plan de gestion se renforcent mutuellement et doivent être pris ensemble pour avoir une chance de succès.

#### Réduction de la mortalité adulte

7. Une urgente campagne d'information parmi les pêcheurs dans toutes les zones où se trouvent des phoques doit viser à neutraliser leur antagonisme face au phoque-moine et à gagner leur appui pour les mesures de protection.

8. Les gouvernements devraient encourager la coexistence des pêcheurs et des phoques-moines en mettant au point des programmes qui réglementent et contrôlent les activités de pêche, fournissent des installations et des possibilités supplémentaires aux communautés locales de pêcheurs.

9. Les gouvernements devraient assurer une application stricte des réglementations interdisant l'utilisation de la dynamite dans les activités de pêche, le port d'armes à feu sur les bateaux et l'utilisation de toute autre technique de pêche illégale mettant en danger le phoque-moine.

10. Il conviendrait de mettre au point des filets de pêche améliorés que les phoques ne pourraient pas endommager ou dans lesquels ils ne pourraient pas s'emmêler; les pêcheurs devraient recevoir l'assistance nécessaire pour se convertir à l'utilisation de tels filets. Il est nécessaire de faire de la recherche sur les techniques visant à repousser les phoques du matériel ou des zones de pêche.

11. Les états qui n'ont pas encore octroyé de protection juridique au phoque-moine devraient y procéder immédiatement.

12. Il est fortement demandé aux gouvernements d'assurer que les mesures de protection existantes soient appliquées.

#### Création d'un réseau de réserves marines

13. Tous les pays ayant encore des populations reproductrices de phoques-moines devraient entreprendre des efforts immédiats pour la protection stricte des sites de reproduction des phoques qui sont demeurés, en isolant les phoques de toute activité humaine incompatible.

14. Il est nécessaire de dresser un inventaire des grottes tout autour de la Méditerranée pour identifier les grottes de reproduction en vue de les inclure dans un réseau d'aires protégées pour les phoques-moines. Un tel travail a déjà été effectué pour des sites tels que la Sardaigne, la Grèce (les Sporades du Nord), la Tunisie (Galite) et devrait être prolongé pour couvrir d'autres régions.

15. Il conviendrait de créer un réseau de réserves marines dans toute la Méditerranée, couvrant à la fois les habitats de phoques déjà existants et les habitats potentiels, espacées de façon à être graduellement repeuplées au fur et à mesure que d'autres mesures de protection sont appliquées et que la population retrouve son niveau. Les réserves de phoques-moines devraient protéger les grottes appropriées ou autres sites de reproduction et de repos et être entourées d'une zone-tampon de 40 kilomètres couvrant les zones de pêche principales. Il conviendrait d'interdire ou de surveiller dans la zone-tampon la pêche pratiquée au moyen de filets ou d'autres techniques connues pour menacer ou être en conflit avec les phoques. Le développement littoral devrait être limité aux activités compatibles, et il conviendrait d'éviter dans ces zones une mise en valeur touristique intensive.

16. Les visites touristiques ou toute autre perturbation due à l'homme sur les sites de reproduction et de repos devraient être soigneusement réglementées; devraient être totalement interdites au cours de la saison de reproduction et lorsque les petits sont jeunes.

#### Recherche, collecte de données et rétablissement du statut

17. Tous les pays devraient encourager un programme intensif de collecte des données sur la biologie et l'écologie du phoque ainsi que sur les interactions phoques-pêcheries. Cette dernière recherche devrait comprendre les aspects économiques et sociologiques. Cette recherche devrait être menée de façon à ne pas accroître les menaces pesant sur toute population de phoques.

18. La création de réseaux nationaux d'observateurs est une façon extrêmement efficace de déterminer quelles zones sont d'importance particulière pour les phoques. Il est alors possible de déterminer le nombre exact de phoques dans ces zones par des études intensives utilisant, par exemple, des dispositifs de "caméra-piège". Les phoques aperçus devraient être mentionnés aux organismes nationaux appropriés ou aux points focaux nationaux.

19. Toutes les informations obtenues sur l'espèce devraient être compilées et évaluées sur une base régionale, éventuellement par un groupe d'experts sous l'égide de l'Unité MED du PAM/PNUE à Athènes et diffusées au moyen de son réseau d'échange d'informations.

20. Il conviendrait de créer un petit nombre de centres de sauvetage pour recevoir les phoques blessés et les petits abandonnés. Lorsqu'ils sont rétablis, ces phoques devraient être relâchés dans des zones protégées, de préférence dans la région où ils ont été originalement trouvés. Il conviendrait d'évaluer avec soin la survie de ces animaux et leur contribution pour les populations d'animaux sauvages.

21. Si toutes les autres tentatives faites pour renverser le déclin de l'espèce échouent, il faudrait envisager les mesures suivantes: reproduction en captivité; déplacement des individus isolés, non reproducteurs dans des groupes mieux protégés; et transfert des jeunes provenant de colonies saines dans des colonies aux effectifs insuffisants ou nouvellement établies. Toutes les précautions appropriées pour assurer le bien-être adéquat des animaux et le respect des accords internationaux devraient être prises.

22. Un projet-pilote en vue de déterminer la faisabilité pratique de tels programmes pourrait être approprié s'il n'accroît pas les risques pour la population sauvage qui demeure. Il conviendrait également d'évaluer la valeur d'un tel programme pour la conservation des effectifs concernés.

#### Programmes d'information

23. Un programme d'information s'adressant aux pêcheurs et aux communautés de pêche devrait avoir pour objectif de réduire le massacre des phoques et encourager la notification des phoques observés et autres observations au point focal approprié.

24. Il conviendrait de mettre au point des activités spéciales en matière d'information à l'intention des touristes et de l'industrie touristique dans les régions où le tourisme menace les zones de reproduction des phoques.

25. Il faudrait préparer du matériel d'information à l'intention des autorités militaires, promoteurs industriels et de l'industrie maritime sur les actions qu'ils peuvent entreprendre pour la conservation du phoque-moine.

26. Une vaste campagne en faveur de la protection du phoque-moine de Méditerranée devrait encourager l'appui du public pour les mesures de conservation.

27. Il conviendrait de mettre au point des programmes de formation à l'intention des gestionnaires d'aires spécialement protégées, responsables de réserves de phoques-moines.



Coordination, examen et financement

28. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a convenu que le bureau du PNUE/MEDU, d'Athènes pourrait se charger de la responsabilité de coordonner les diverses activités.

29. Les principales fonctions de coordination consisteront à:

- a) collecter les données;
- b) créer un réseau d'information;
- c) mettre en place des aires protégées pour les phoques-moines; et
- d) faciliter des projets régionaux de recherche sur les phoques-moines.

30. La réunion consultative a proposé qu'une personne soit employée par le biais d'offres bénévoles ou bien de projets ou d'un contrat en vue de faciliter la coordination des activités existantes ou nouvelles en matière de recherche, protection et gestion.

31. Il conviendrait que le statut du phoque-moine et la teneur de ce plan de gestion soient examinés tous les deux ans par une réunion régionale d'experts et que le rapport de cette dernière soit soumis à la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de son approbation.

32. Les gouvernements, dont les populations locales de phoques-moines ont été exterminées, devraient offrir leur assistance aux pays ayant des populations restantes dans les efforts qu'ils font pour les protéger dans l'espoir que le rétablissement de l'espèce permettra son éventuelle ré-introduction dans toute sa gamme d'origine.

Annexe III

Budget pour 1988/1989

SECTION II

CHAPITRE 3 - AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

	m/m	1988	m/m	1989
1. PERSONNEL				
(a) Experts/Consultants				
- Expert	12	50.000	12	50.000
- Documentaliste	12	40.000	12	35.000
- Consultants		60.000		60.000
(b) Appui administratif				
- Secrétaire	12	8.000	12	8.000
- Chauffeur	12	5.000	12	5.000
2. VOYAGES		15.000		15.000
3. SOUS-TRAITANCE		10.000		7.000
4. REUNIONS (experts, points focaux)		15.000		15.000
5. MATERIEL				
- Non-consomptible		3.000		3.000
- Consomptible		2.000		2.000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays hôte		pays hôte
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		5.000		5.000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		15.000		13.000
9. DIVERS				
- Communication, affranchissements postaux, fret		12.000		13.000
- Représentation		2.000		2.000
- Divers		3.000		2.000
<b>TOTAL CHAPITRE 3 SECTION II</b>		<b>245.000</b>		<b>245.000</b>